L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 66. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 3 JANVIER 1828. Vol. 1.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou son correspondant : les abonnés de la ville avant la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $0, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

Nord-Amerique.

POUR NEW-YORK.

(Un des paquebots de la ville ligne), devant partir positivement le 1er. Janvier.

Le navire neuf JOHN LISTON, capitaine Wilcox, est prêt maintenant pour prendre son chargement, et on sait en bon ordre au bout du [illegible], si l'on s'adresse immédiatement. Pour les [illegible], s'adresser à

17 dec. E. R. RUSSELL & BARSTOW.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf et chevillé en cuivre CARAVAN, capitaine Thing, maintenant à prendre charge à la cote, pouvant prendre 1200 boucauts à fret et partira incessamment. S'adresser à [illegible], OSBORN & BOWERS.

17 Dec.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre GEORGE, capitaine Samuel Thatcher, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

17 déc. Wm. G. MEWER. No. 23 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

17 déc. WETTALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire KITTY, capitaine Kittson, prenant maintenant charge au haut de la rivière, et à son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à JOHN P. PAYSON.

7 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la cote, et peut prendre encore 100 boucauts à fret, si l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser à

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant deux tiers de sa cargaison engagé et partira sous délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

18 Dec. STETSON & AVERY. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUC Y. cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct. *Foster & Hutton.*

Afrique.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick ASPASIA, capitaine Wm. Hunicot, pouvant partir de suite où il se présente un nombre de passagers. L'Aspasie est un batiment de la première classe, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bons emménagemens. On pourrait prendre du fret, mais ne sera pas retardé pour cet effet. S'adresser au capitaine Maniout a bord, vis-a-vis la maison bleue, ou à SAML. P. MORGAN & Co.

19 décembre.

SUCRE A VENDRE.—92 boucauts Sucre 1ère. qualité. S'adresser à

P. V. BARBET,

28 déc. No. 87, rue St. [illegible]

POUR VERA-CRUZ.

(Un paquebot régulier.)

Partira positivement le 1er. Janvier.

La belle goelette UNITED STATES, chevillée en cuivre et fine marcheuse, capitaine Georghegan, ayant la principale partie de sa charge engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à

19 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

Les Antilles.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier SARAH-ANN, capt. S. M. Hacoe, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, mettra à la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire de première classe chevillé en cuivre CRESCENT, capt. John B. Hacky, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié à la fin du mois. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

17 dec H. PERRET & CHARBONNET.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe MARY BRADE, capt Lincoln, ayant les deux tiers de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des commodités [illegible], s'adresser à

17 dec [illegible], LESASSIER & KILSHAW.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MESSENIAN, (1re. classe) capitaine Wm. Adams, ayant part de 1200 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un dessus ports. S'adresser au capt. à bord ou à JULES LE BLANC.

9 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

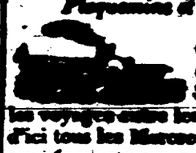

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine B. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très bons accommodemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermediaires.

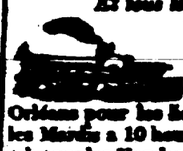

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

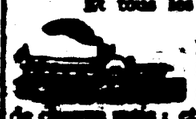

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les Ler. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natches tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

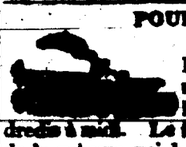

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Pilare tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à H. HUNT,

17 dec Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

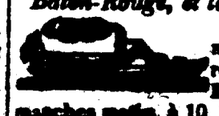

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin, à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

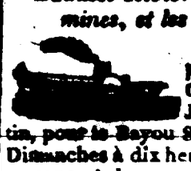

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Isaard, f. d. c. l., femme de François Dauphin, h. d. c. l.—Noël, nègre d'environ 50 ans, charpentier passable et acteur. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Félicité âgée de deux ans, et Marie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente.—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés par [illegible] et hypothèque spéciale sur [illegible] fait [illegible] ment.

Par ordre de Jefferson, 17 Décembre 1827.

[illegible] M. HARANG, [illegible]

ECOLE SPECIALE DE LECTURE,

En 6 mois, et pour 24 piastres.

DANS les écoles ordinaires, où l'on enseigne, pour ainsi dire tête-à-tête, et dans le même local, tout ce qui a rapport à la continuation instruction, et même au-delà, les enfans, toujours trop nombreux pour être suivis tour-à-tour, et rarement assez pour être classés selon leurs forces, sont, par cet inconvénient, généralement retardés dans leurs progrès.

Nos plus jeunes disciples qui ne savent encore rien, au nombre de deux ou trois ou même d'un seul par école, qui ont ordinairement si petite part aux leçons du maître, sont incontestablement ceux qui ont le plus à souffrir de cet état de chose. Comme les autres élèves, ils passent sept heures par jour à l'école. Qu'y font-ils ? Ils s'y morfondent et la prennent en dégoût. Une telle contrainte, également contraire au développement des facultés physiques et intellectuelles, dans un âge où la diversité et le mouvement sont aussi nécessaires que la respiration, les expose encore à des punitions inévitables, dont au moins la crainte pèse sans cesse sur leur moral.

L'inconstance ou la persévérance déçue amène aussi des changemens d'écoles. Les maîtres, les sous-maîtres se succèdent ou s'alternent : on les suppose tous doués de zèle et pourvus d'expérience, et il en faut beaucoup, quelquefois, pour l'enseignement de la Lecture ; mais leur attention, fatalement suppose [illegible] d'objets divers, [illegible] différemment, dans le [illegible] de temps accordé aux plus jeunes élèves, suffit la moitié de leurs idées maintenues et en suivre la fil.

Les enfans du premier âge n'offrent d'ailleurs guère d'autres points d'appui que leur curiosité naturelle, qu'il serait de moins facile de tourner en profit, tout-à-la fois, de leur satisfaction et de leurs progrès : mais cette facilité à la même place, ce long silence obligé, dans des écoles où, quant à eux, tout semble fait pour le découragement, en font disparaître l'à-propos, la rendent stérile, la tournent en désordre.

Tels sont les moyens, telle sera la fin.

En effet, l'expérience est là pour nous apprendre que ces pauvres enfans, victimes du défaut d'ordre parmi les hommes, copies de hors-d'œuvre dans nos écoles, n'arrivent à la Lecture, souvent, qu'après plusieurs années. Rarement encore ils [illegible] après tant de peines et d'ennui, ils en possèdent les véritables principes, dépouillés de toutes ces formes combinaisons, de cette hiéroglyphique mathématique, qui font tant de tort à la netteté des idées, et compromettent souvent la mise prononciation.

Il est inutile de dire que le retard de la Lecture entraîne, de nécessité, celui des autres connaissances.

Trop convaincu de la vérité de ce tableau, auquel on pourrait beaucoup ajouter, Mr. REY a résolu d'ouvrir, sur un point central de la Nlle.-Orléans, une Ecole où ne seront reçus *que les seuls enfans qui doivent y apprendre à lire.* Là, se trouveront réunis, *tous les objets propres* à opérer en amusement une application jusqu'ici rebutante, à développer sans effort l'intelligence de ses jeunes logiciens, à les préparer même aux premières notions d'orthographe, de grammaire, d'écriture et de calcul.

On conçoit que M. Rey, restreint à une seule classe d'écoliers auxquels il veut donner tous ses soins, et sans égard à la dépense, devra recevoir une rétribution qui, sans excéder les facultés communes, soit pourtant en quelque rapport avec son dévoûment, et cela est nécessaire au maintien d'une école qu'il regarde comme un service rendu à l'enfance, et dont il résultera encore, à tout prendre, une économie notable pour les parens.

M. Rey apprendra à lire aux enfans qui suivront son Ecole, dans l'espace de *six mois*, et pour la somme de *vingt-quatre piastres*, payable par sixièmes et à la fin de chacun des six mois. Les enfans qui auront lire plus tôt seront néanmoins conservés jusqu'à ce terme ; ceux, en petit nombre, dont le défaut de facilité n'aurait pas été alors complètement vaincu, ou dont l'extrême jeunesse n'aurait pas permis un plus prompt développement, seront ultérieurement maintenus dans l'Ecole, à raison *d'une piastre par mois.*

La somme de 24 piastres n'est susceptible d'aucune réduction, quand même les enfans présentés compteraient déjà plusieurs années d'école, si néanmoins ils ne savent pas lire, et s'ils le savent, ils ne sont plus de la compétence de Mr. Rey.

Les enfans sauront lire, ainsi qu'on l'entend ici, lorsqu'ils seront en état de prononcer facilement, et de sorte qu'il y ait déjà de la suite dans les idées, tous les mots de la langue, dans le premier livre venu, sans faire de fautes ou que très peu dont ils ne puissent eux-mêmes se reprendre, au simple avertissement qu'ils auraient mal dit, sauf toute fois les noms propres.

Ce n'est là, à proprement parler, que le mécanisme de la Lecture ; mais elle est assurée, du moment que les enfans le possèdent par de bons principes. Les exercices dont ils auront encore besoin, et qu'ils trouveront dans toutes les écoles où ils iront puiser conjointement d'autres connaissances, découleront comme de source, et leurs progrès dans *l'art de bien lire* seront d'autant plus rapides, que, toujours bien servis par l'ensemble et la netteté des premiers élémens, acquis sous un seul maître, et de plus en plus lucides, il ne leur restera plus rien à faire, sous le rapport du mécanisme.

Nous avons vu, au contraire, que les enfans qui ne le possèdent pas, croupissent dans les écoles ordinaires ; qu'ils y sont déplacés ; qu'à charge à eux mêmes et aux autres, ils y sont une occasion de désordre : ajoutons qu'on est peu satisfait de les y recevoir. Aussi M. Rey a-t-il été fort applaudi par tous les Instituteurs à qui il a fait part de son projet, dont l'exécution doit beaucoup à leurs conseils.

Les avantages de cette Ecole spéciale, qui seront de plus en plus appréciés, sont trop considérables pour négliger de les faire partager aux deux sexes, et c'est même un moyen d'en garantir la stabilité. Il n'y aura raison de l'âge, aucun inconvénient réel à ce qu'ils soient réunis dans deux salles attenantes, ou dans une seule, mais en deux fractions, avec un double appareil d'objets d'enseignement, afin que toutes les dispositions locales qui répondent au but de rendre impossible toute communication entre les deux sexes, autorisent que sous les yeux et par la permission [illegible]

[illegible] Janvier 1828,

dût-elle ne l'être que quelques jours après, afin de suivre l'année régulièrement par ses deux semestres, au bout desquels s'opèrera toujours le renouvellement des écoliers.

Les Parens qui auraient dans l'intention d'y mettre leurs enfans, sont priés de les faire inscrire *le plus tôt possible.*

Au bureau de l'Abeille, ou

Aux Librairies de Mrs. { JOURDAN, LEVY, BONZEAU,

et de faciliter ainsi le choix définitif du local, dans lequel on voudrait admettre toute l'utilité et l'agrément que comporterait le résumé des inscriptions, dont les listes seront closes le 25 Décembre.

On s'efforcera de placer l'Ecole au centre des écoliers inscrits pour la suivre. La situation sera de suite annoncée. Les parens qui la jugeraient trop éloignée de leur demeure, seront libres de retirer leur inscription.

Les inscriptions faites pour les jeunes demoiselles sont toutes révocables, si le local ne remplit pas les conditions mentionnées plus haut.

Les enfans inscrits avant le 20. et qui, au 1er. Juillet, auraient encore besoin de suivre les leçons de l'Ecole, ne seront pas tenus à la rétribution d'*une piastre par mois.*

A l'avenir, les inscriptions seront moins tardivement annoncées.

Rien de particulier pour les heures d'école, non plus que pour les jours de congé.

MARCHANDISES SECHES.—Les soussignés ont reçu par les navires [illegible] Elizabeth et John Liston, 200 [illegible] de [illegible] chandises sèches tels que :

6-4, 10-4 et 11-4 couvertures de laine,
Toile à sac et à matelas,
Toile d'Irlande de 4-4 superfine,
Calicot et bombasin,
Gros de Naples uni et broché,
Gauzes de Florence et bandes unies,
Velour de soie vert, bleu et noir,
Crêpe de Canton et d'Italie,
Calicot de Suisse et cambrics à figures,
Shawls de Mérinos et cachemire,
Shawls de Barege,
Voiles de bobinet et galon de fil,
Mouchoirs Madras,
Toile à cravates,
Linon Lonsdale et fil de Dunlop,
Flanelle et mouchoirs de soie noire,
Parapluies et parasols,
Gants de toutes couleurs,
Soie écrue à l'aiguille,
Tableaux pour femmes, demoiselles et enfans,
Rouges, et un assortiment complet d'autres marchandises, à vendre à des conditions raisonnables.

B. MORANGE et fils.

CONFITURES, &c.—4 barils de confitures en boîtes communes et dattes ; 4 do. rezent blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment un entrepot de sucre en pain et en pelotte raffiné ; aussi sucre candi blanc et brun en boîtes. A. HODGE, Jr.

Dec 18.

EN déchargement du brick Wm. Howland, 50 boîtes de vernis copal, numéros assortis, a vendre par J. H. FIELD.

18 Dec. 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent a vendre 60 barils de Melasse. TANEY & DUPLESSIS.

18 Dec, 36 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL.

18 decembre.

CRAIE.—40 tonneaux de Craie, débarquant de navire Eliza Grant et a vendre par

18 dec. MARTINSTEIN & HALL.

CIDRE de New-Jersey.—90 barils de Cidre, venant d'arriver et a vendre par

18 dec. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

A VENDRE par le soussigné, 250 pièces Toile d'emballage, grande largeur.

18 Dec. F. MARTINEAU.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec. 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Countesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter H. Clamageran, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux ; vin blanc de Grave en ½ barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Grunaud Larose très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Chateau Lafitte, Id. id. de St. Julien. 18 déc

REçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné :

Sardines à l'huile ; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton ; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Pigeon.*

A LOUER—Une Nourrice jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi.

18 septembre

EN débarquement des navires Juliet, venant de St. Yago, [illegible] TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULE.

4 dec No. 5, *Rue Toulouse.*

L'Heureux Bureau de P. V. BARBET,

Rue St. Louis No. 37, en face de la banque de Hewlett.

EST ouvert pour toutes sortes d'affaires d'[illegible] change ou traites en remettant aux [illegible] aux taux les plus bas d'escompte. La première loterie qui commence les affaires de cet hiver est celle de

L'Eglise Catholique,

DEUXIEME CLASSE.

Qui sera tirée POSITIVEMENT

Le 5 Janvier prochain.

à la Bourse Hewlett, à 5 heures du soir.

—GROS LOTS—

$10,000, $8,000, $6,600, $6,000, $5,000, $4,000, et 6 de $1,000, &c. &c. &c.

Billets entiers, $6. Paquets de 10 billets $60, qui doivent tirer 20, 22, ou 30 piastres assurées ; les coupons gagneront en proportion.

Loterie de l'Ecole Publique,

3e. classe. La seconde, successivement doit être tirée le 9 Janvier 1828.

Prix des billets: $5, $2 50, $1 25.

☞ N. B. La *Bonne Fortune* qui s'est manifestée tant de fois la saison dernière dans ces bureaux est un sûr garant pour ceux qui voudraient tenter fortune.

2e Nov.

LE TIRAGE OFFICIEL

DE LA GRANDE LOTERIE CONSOLIDE'E DE NEW-YORK, N°. 9,

A été reçu au Bureau de Loterie de MALCOLM, rue de Chartres N°. 94.

28, 11, 23, 1, 38, 40,

Sont les numéros sortis.

Il a eu le plaisir, lorsqu'il était à New-York, de recevoir de quelques-uns de ses amis, des ordres pour prendre des billets lesquels ont été favorables ; dans une circonstance un de ces messieurs ayant tiré un lot de cinquante piastres, il ne lui manquait que deux numéros pour gagner celui de $ 20,000! On peut, pour ainsi dire, assurer la même chance au Bureau Célèbre ci-dessus désigné, à ceux qui prendront dans les Loteries de cet Etat qui doivent se tirer sous peu. 4 déc

70 BOUCAUTS DE SUCRE

sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

FRUITS FRAIS—30 caisses Prunes, 50 paillons de Figues 40 bls Noix du Brésil. Reçus par le navire Wm Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires Rome et J. Grant, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toile à chemises de 4-4,
Robes de soie avec bordures [illegible],
Velour superfin bleu et noir,
Mouchoirs [illegible],
Mouchoirs Madras,
Mousseline de 6-4 et 8-4,
Indiennes et [illegible],
Contrepointes, &c. Les [illegible] ont droit de débouter.

MENDENHALL & DUDLEY.

15 dec